
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 août 2015
Séance tenue le 18 août 2015

Résolution: CM15 1016

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège indiquant que le conseiller Russell Copeman a induit le conseil en erreur lors de son droit de réplique suite à sa question concernant la concordance avec la carte 1.1 dans le Schéma d'aménagement.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Copeman à l'effet que les élus de Projet Montréal sont contre la densification.

Le président du conseil ne reconnaît pas les questions de privilège des 2 conseillers indiquant qu'il s'agit plutôt d'un argumentaire. Il déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1151013002
/cb

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement P-04-047-166

Signée électroniquement le 21 août 2015